

SICAV OPPORTUNITY

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

Introduction

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV OPPORTUNITY arrêtés au 31 décembre 2016 faisant apparaître un total bilan de 730.307,795 Dinars et un actif net de 720.615,150 Dinars.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016, dans tous leurs aspects significatifs, ne donnent pas une image fidèle, de la situation financière trimestrielle de la société SICAV OPPORTUNITY telle qu'arrêtée en conformité avec le Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

- Au 31 décembre 2016, le capital de la SICAV OPPORTUNITY est inférieur à 1 million de dinars et ce depuis le 26 décembre 2016. Conformément à l'article 3 de la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001, dans le cas où cette situation dépasse les 90 jours, le conseil d'administration doit procéder à la dissolution de la SICAV.

Par ailleurs, afin de se conformer à l'article précité, une souscription suivie d'un rachat ont eu lieu, respectivement, le 15 et le 26 décembre 2016 pour un nombre de 3 000 parts.

- Par référence à l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application de l'article 29 du code des organismes de placement collectif et relatif aux ratios d'emploi de l'actif des OPCVM, le portefeuille de la SICAV OPPORTUNITY présente les divergences suivantes :
 - La proportion des valeurs mobilières dans l'actif est de 99,974%, dépassant le taux de 80%. Il est à signaler que cette proportion renferme 20,228% qui sont employés dans des Bons de Trésor à Court Terme émis à 52 semaines et dont l'échéance tombe le 02/01/2018.
 - L'emploi de plus de 5% de son actif net en actions OPCVM et ce, depuis le 30/12/2016. Ce ratio s'est établi à 5,058% au 31 décembre 2016.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre avis formulé dans le paragraphe « **Conclusion** » Nous attirons l'attention sur la Note aux états financiers **2.6** dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Études et de la Législation Fiscale n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la SICAV OPPORTUNITY au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant, représentant le minimum dû, s'élève à 1.000 DT, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

Tunis, le 07 février 2017

Le Commissaire aux Comptes

ABC Audit & Conseil

Walid AMOR

SICAV OPPORTUNITY

BILANS COMPARES		NOTE	31/12/2016	31/12/2015
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	582,388.130	604,119.841
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		320,346.032	340,819.603
AC1-B	OBLIGATIONS DE SOCIETES		0.000	105,330.000
AC1-C	EMPRUNTS D'ETAT		225,590.802	122,654.854
AC1-D	AUTRES VALEURS (OPCVM)		36,451.296	35,315.384
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	147,919.665	160,012.524
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		147,726.100	160,004.420
AC2-B	DISPONIBILITES		193.565	8.104
TOTAL ACTIF			730,307.795	764,132.365
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	709.472	649.101
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	8,983.173	8,505.438
TOTAL PASSIF			9,692.645	9,154.539
ACTIF NET			720,615.150	754,977.826
CP1	CAPITAL	CP1	709,974.753	741,556.403
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	10,640.397	13,421.423
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		1.976	5.615
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		11,911.181	21,414.261
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		-1,272.760	-7,998.453
ACTIF NET			720,615.150	754,977.826
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			730,307.795	764,132.365

SICAV OPPORTUNITY

ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	Période du	Période du	Période du	Période du
			01/10/2016	01/01/2016	01/10/2015	01/01/2015
			au	au	au	au
			31/12/2016	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2015
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	3,835.395	25,842.335	3,332.862	33,363.324
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		1,260.000	14,834.250	669.060	22,224.060
PR1-B	REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		0.000	1,405.797	1,363.200	5,696.400
PR1-C	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		2,575.395	8,824.888	1,300.602	5,160.000
PR1-D	REVENUS DES AUTRES VALEURS (OPCVM)		0.000	777.400	0.000	282.864
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	906.228	7,054.602	1,705.684	13,298.322
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		906.228	7,054.602	1,705.684	13,298.322
REVENUS DES PLACEMENTS			4,741.623	32,896.937	5,038.546	46,661.646
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-1,996.653	-7,974.101	-2,027.358	-11,479.408
REVENU NET DES PLACEMENTS			2,744.970	24,922.836	3,011.188	35,182.238
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-3,262.426	-13,011.655	-3,203.444	-13,767.977
RESULTAT D'EXPLOITATION			-517.456	11,911.181	-192.256	21,414.261
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-1,236.984	-1,272.760	-4,924.286	-7,998.453
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE			-1,754.440	10,638.421	-5,116.542	13,415.808
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		1,236.984	1,272.760	4,924.286	7,998.453
PR4-B	VARIATION DES +/- VALUES POTENTIELLES SUR TITRES		-12,905.900	40,951.282	-2,209.558	-73,091.764
PR4-C	+/- VALUES REALISEES/CESSION TITRES		13,020.552	-1,455.193	-11,496.262	3,459.142
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		-198.040	-700.904	-365.294	-1,669.414
RESULTAT NET DE LA PERIODE			-600.844	50,706.366	-14,263.370	-49,887.775

SICAV OPPORTUNITY

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

DESIGNATION	Période du	Période du	Période du	Période du
	01/10/2016	01/01/2016	01/10/2015	01/01/2015
	au	au	au	au
	31/12/2016	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2015
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOI	-600.844	50,706.366	-14,263.370	-49,887,775
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	-517.456	11,911.181	-192.256	21,414.261
AN1-B VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	-12,905.900	40,951.282	-2,209.558	-73,091.764
AN1-C +/-VAL REAL..SUR CESSION DESTITRES	13,020.552	-1,455.193	-11,496.262	3,459.142
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-198.040	-700.904	-365.294	-1,669.414
AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0.000	-13,502.682	0.000	-17,412.150
AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-75,828.779	-71,566.360	-274,170.911	-309,803.286
SOUSCRIPTIONS	996,061.335	1,654,133.844	290,138.800	765,324.602
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	910,000.000	1,511,300.000	280,000.000	709,200.000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(S)	71,040.390	120,144.977	4,909.768	43,911.413
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(S)	2.730	3,829.336	2.172	4,679.128
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX (S)	15,018.215	18,859.531	5,226.860	7,534.061
RACHATS	-1,071,890.114	-1,725,700.204	-564,309.711	-1,075,127.888
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	-979,600.000	-1,576,400.000	-537,600.000	-996,200.000
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(R)	-76,031.976	-125,421.812	-16,554.394	-60,509.308
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(R)	-2.939	-3,746.101	-4.171	-2,886.066
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX (R)	-16,255.199	-20,132.291	-10,151.146	-15,532.514
VARIATION DE L'ACTIF NET	-76,429.623	-34,362.676	-288,434.281	-377,103.211
AN4 ACTIF NET				
AN4-A DEBUT DE PERIODE	797,044.773	754,977.826	1,043,412.107	1,132,081.037
AN4-B FIN DE PERIODE	720,615.150	720,615.150	754,977.826	754,977.826
AN5 NOMBRE D'ACTIONS				
AN5-A DEBUT DE PERIODE	7,283	7,238	9,814	10,108
AN5-B FIN DE PERIODE	6,587	6,587	7,238	7,238
VALEUR LIQUIDATIVE				
A- DEBUT DE PERIODE	109.439	104.307	106.318	111.998
B- FIN DE PERIODE	109.399	109.399	104.307	104.307
AN6 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	-0.15%	6.66%	-7.50%	-5.49%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
PERIODE DU 01/10/2016 AU 31/12/2016

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31.12.2016 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilés et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Évaluation des placements en Actions et Valeurs Assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31.12.2016 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative du 31.12.2016.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

2.3 Évaluation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la SICAV OPPORTUNITY.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées (BTA) ont été évalués, au 31 décembre 2016, au coût amorti.

2.4 Évaluation des autres placements :

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2.5 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.6 Contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'État

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'État et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la SICAV OPPORTUNITY se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

Toutefois, en application de la prise de position de la Direction Générale des Études et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 1.000,000DT, représentant le montant minimum de cette contribution, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

DESIGNATION DES TITRES	N ^{BRE} DE TITRES	COUT D'ACQUISITION	VALEUR AU 31.12.2016	% de L'ACTIF NET
AC1- A. Actions et droits rattachés		299,404.281	320,346.032	44.45
ADWYA	5,907	39,249.216	37,095.960	5.15
ATB	4,482	19,516.062	20,451.366	2.84
ATL	5,000	14,391.000	14,800.000	2.05
ATTIJ BANK	1,462	29,260.816	39,498.854	5.48
CITY CARS	1,100	12,411.244	17,171.000	2.38
DELICE HOLDING	550	7,234.608	8,531.600	1.18
ENNAKL	800	8,602.834	11,520.000	1.60
EURO-CYCLES	344	3,127.551	14,070.632	1.95
MAG GEN	300	7,849.500	7,482.000	1.04
MONOPRIX	1,750	32,694.045	17,022.250	2.36
ONE TECH HOLDING	920	6,493.640	7,829.200	1.09
SFBT	2,450	29,317.903	46,503.450	6.45
SIMPAR	680	35,589.151	30,011.120	4.16
SOTUVER	3,400	16,916.205	12,797.600	1.78
TPR	6,100	22,450.006	17,263.000	2.40
UIB	1,000	14,300.500	18,298.000	2.54
AC1-C. Emprunts d'Etat		219,606.000	225,590.802	31.31
BTA 5.50% 02/2020	15	14,473.500	15,059.363	2.09
BTA 5.50-03/2019 (10 ANS)	48	49,275.000	50,987.745	7.08
BTA 5.6 -08/2022 (12 ANS)	107	102,345.500	104,223.541	14.46
BTA 6% AVRIL 2024	44	42,306.000	43,856.729	6.09
BTA 6.75-07/2017 (10 ANS)	10	11,206.000	11,463.424	1.59
AC1-D. Titres des OPCVM		36,267.354	36,451.296	5.06
SICAV PATRIMOINE	328	36,267.354	36,451.296	5.06
Total portefeuille titres		555,277.635	582,388.130	80.82

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **3,835.395 Dinars** du 01.10.2016 au 31.12.2016, contre **3,332.862 Dinars** du 01.10.2015 au 31.12.2015 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Du 01.10.2016	Du 01.01.2016	Du 01.10.2015	Du 01.01.2015
	au 31.12.2016	au 31.12.2016	au 31.12.2015	au 31.12.2015
Revenus des Actions	1,260.000	14,834.250	669.060	22,224.060
Revenus des obligations de sociétés	0.000	1,405.797	1,363.200	5,696.400
Revenus des emprunts d'Etat	2,575.395	8,824.888	1,300.602	5,160.000
Revenus des autres valeurs (OPCVM)	0.000	777.400	0.000	282.864
Total	3,835.395	25,842.335	3,332.862	33,363.324

AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités:

AC2-A. Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève aux 31.12.2016, à **147,726.100 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à Court Terme et se détaillant comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2016	% Actif net
BTC 52S-02/01/2018	155	147,650.570	147,726.100	20.50
Total	155	147,650.570	147,726.100	20.50

AC2-B. Disponibilités:

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2016, à **193.565 Dinars** et représentant les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01.10.2016 au 31.12.2016 à **906.228 Dinars**, contre **1,705.684 Dinars** du 01.10.2015 au 31.12.2015 et se détaillant comme suit :

Revenus	Du 01.10.2016 au 31.12.2016	Du 01.01.2016 au 31.12.2016	Du 01.10.2015 au 31.12.2015	Du 01.01.2015 au 31.12.2015
Revenus des Bons du Trésor	906.228	7,054.602	1,705.684	13,298.322
Total	906.228	7,054.602	1,705.684	13,298.322

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01.10.2016 au 31.12.2016 à **1,996.653 Dinars** contre **2,027.358 Dinars** du 01.10.2015 au 31.12.2015 et se détaillant comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01.10.2016 au 31.12.2016	Du 01.01.2016 au 31.12.2016	Du 01.10.2015 au 31.12.2015	Du 01.01.2015 au 31.12.2015
Rémunération du gestionnaire	1,397.651	5,581.842	1,419.144	8,035.569
Rémunération du dépositaire	199.669	797.422	202.741	1,147.954
Rémunération des distributeurs	399.333	1,594.837	405.473	2,295.885
Total	1,996.653	7,974.101	2,027.358	11,479.408

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01.10.2016 au 31.12.2016 à **3,262.426 Dinars**, contre **3,203.444 Dinars** du 01.10.2015 au 31.12.2015 et se détaillant comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01.10.2016 au 31.12.2016	Du 01.01.2016 au 31.12.2016	Du 01.10.2015 au 31.12.2015	Du 01.01.2015 au 31.12.2015
Redevance CMF	199.655	797.364	202.726	1,147.888
Impôts et Taxes	11.223	74.436	10.078	93.200
Rémunération CAC	1,266.932	5,040.185	1,260.000	5,040.000
Jetons de présence	1,508.156	5,999.839	1,500.000	6,000.000
Charges Diverses	276.460	1,099.831	230.640	1,486.889
Total	3,262.426	13,011.655	3,203.444	13,767.977

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2016 à **9,692.645 Dinars**, contre **9,154.539 Dinars** au 31.12.2015 et s'analysent comme suit :

	PASSIF	Montant au 31.12.2016	Montant au 31.12.2015
PA1	Opérateurs créditeurs	709.472	649.101
PA2	Autres créditeurs divers	8,983.173	8,505.438
	TOTAL	9,692.645	9,154.539

PA1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31.12.2016, à **709.472 Dinars** contre **649.101 Dinars** au 31.12.2015 et se détaillant comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31.12.2016	Montant au 31.12.2015
Gestionnaire	496.630	454.370
Dépositaire	70.945	64.909
Distributeurs	141.897	129.822
Total	709.472	649.101

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31.12.2016, à **8,983.173 Dinars** contre **8,505.438 Dinars** au 31.12.2015 et se détaillant comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 31.12.2016	Montant au 31.12.2015(*)
Etat, impôts et taxes	90.825	94.968
Redevance CMF	70.942	64.903
Jetons de présence	5,999.839	6,000.000
Rémunération CAC	2,519.185	1,260.000
Autres créditeurs divers	302.382	1,085.567
Total	8,983.173	8,505.438

*Retraités pour les besoins de la comparaison

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31.12.2016 se détaillent comme suit :

Capital au 01.01.2016 (en nominal)

- Montant : 723,800.000 Dinars
- Nombre de titres : 7.238
- Nombre d'actionnaires : 12

Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant : 1,511,300.000 Dinars
- Nombre de titres émis : 15.113

Rachats effectués (en nominal)

- Montant : 1,576,400.000 Dinars
- Nombre de titres rachetés : 15.764

Capital au 31.12.2016 : **709,974.753 Dinars**

- Montant en nominal : 658,700.000 Dinars
- Sommes non distribuables (*) : 51,274.753 Dinars
- Nombres de titres : 6.587
- Nombre d'actionnaires : 13

(*) Les sommes non distribuables s'élèvent au 31.12.2016 à **51,274.753 Dinars** et se détaillent comme suit :

Sommes non distribuables des exercices antérieurs	17,756.403
1- <u>Résultat non distribuable de la période</u>	38,795.185
<input type="checkbox"/> Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	40,951.282
<input type="checkbox"/> +/- values réalisées sur cession de titres.	-1,455.193
<input type="checkbox"/> Frais de négociation de titres	-700.904
2- <u>Régularisation des sommes non distribuables</u>	-5,276.835
<input type="checkbox"/> Aux émissions	120,144.977
<input type="checkbox"/> Aux rachats	-125,421.812
Total sommes non distribuables	51,274.753

CP2- Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de la période augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV OPPORTUNITY et des sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 31.12.2016 se détaille ainsi :

- Résultat distribuable de la période : 11,911.181 Dinars
- Régularisation du résultat distribuable de la période : -1,272.760 Dinars
- Sommes distribuables des exercices antérieurs : 1.976 Dinars
- TOTAL DES SOMMES DISTRIBUABLES : 10,640.397 Dinars**

Pour plus d'information sur le mode d'affectation des résultats, voir la note « **4-4 Mode d'affectation des résultats** ».

4. AUTRES INFORMATIONS :

4-1 Données par action

	<u>31.12.2016</u>	<u>31.12.2015</u>
• Revenus des placements	4.994	6.447
• Charges de gestion des placements	(1.211)	(1.586)
• Revenus net des placements	3.784	4.861
• Autres charges d'exploitation	(1.975)	(1.902)
• Résultat d'exploitation	1.808	2.959
• Régularisation du résultat d'exploitation	(0.193)	(1.105)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	1.615	1.854
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0.193	1.105
• Variation des +/- values potentielles/titres	6.217	(10.098)
• Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	(0.221)	0.478
• Frais de négociation de titres	(0.106)	(0.231)
RESULTAT NET DE LA PERIODE	7.698	(6.892)

4-2 Ratios de gestion des placements :

	<u>31.12.2016</u>	<u>31.12.2015</u>
Charges de gestion des placements/ actif net moyen	1.000%	1.000%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	1.632%	1.199%
Résultat distribuable de la période / actif net moyen	1.494%	1.866%(*)
Actif net moyen	797,356.328	1,147,865.489

(*) Retraité pour les besoins de la comparaison

4-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs :

4.3.1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV OPPORTUNITY est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1^{er} Avril 2003. Celle-ci est, notamment, chargée de:

- La gestion du portefeuille de SICAV OPPORTUNITY ;
- La Gestion comptable de SICAV OPPORTUNITY ;
- La préparation et lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,7 % TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

4.3.2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV OPPORTUNITY. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV OPPORTUNITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus du portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

4.3.3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,20% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV OPPORTUNITY et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

4-4 Mode d'affectation des résultats

Les sommes distribuables seront intégralement capitalisées chaque année et ce, à partir de l'exercice 2016, suite au changement du type de la SICAV OPPORTUNITY d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation, par une décision de l'AGE du 18/05/2016.

Cette modification a été publiée dans le Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier N°5263 du 30 décembre 2016.